

Compte Rendu

DU COMITE SYNDICAL DU PETR DU PAYS DE BALAGNE du jeudi 9 mai 2019 à 14h00 au siège du PETR à Cateri

Par convocation en date du 3 mai 2019, les membres du Comité syndical du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du pays de Balagne se sont réunis, au lieu ordinaire des séances, le neuf du mois de mai deux mille dix-neuf à 14h40 sous la Présidence de Monsieur Jean-Marie SEITE.

Nombre de délégués en exercice : 10

Nombre de délégués titulaires présents : 5

Nombre de délégués représentés : 0

Nombre de délégués suppléants présents : 1

Nombre de votants : 6

Communauté des communes de Calvi Balagne					
Délégués Titulaires	Présent	Excusé	Absent	Délégués Suppléants	Présent
CECCALDI Jean-Baptiste			x	ROBICHON Julia	
GUIDONI Pierre			x	NOBILI Jean Michel	
MARCHETTI François Marie		x		ANDREANI Dominique	x
PARRIGI Maurice		x		Roxane BARTHELEMY	
SEITE Jean-Marie	x			Étienne SUZZONI	
Communauté des communes d'Ile-Rousse Balagne					
ANTONIOTTI François	x			ORABONA Vincent	
CAPINIELLI Marie-Joséphine			x	MORTINI Lionel	
CECCALDI Attilius	x			SAULI Joseph	
LIONS Paul	x			MARTELLI Josée	
POLI Pierre	x			SAVELLI René	

Il est constaté que les membres présents ou représentés constituent ensemble plus de la moitié des membres du Comité, et qu'en conséquence le Comité Syndical est habilité à prendre les délibérations en vertu de l'ordre du jour.

Ordre du jour :

1. Désignation d'un secrétaire de séance,
2. Approbation des compte-rendus des comités syndicaux des 2 et 5 avril 2019,
3. Demande de crédits complémentaires concernant les travaux de réalisation de l'aire de covoiturage de Galeria,
4. Point sur le SCOT de Balagne,
5. Point sur les financements TEPCV : installation des bornes et des panneaux de signalisation des aires de covoiturage,
6. Réédition des cahiers de recommandations architecturales et paysagères du pays de Balagne,
7. Programme Vivimed : réactualisation de l'application smartphone « Strada musicale »
8. Questions diverses :
 1. Compte-rendu des décisions prises par le Président du PETR
 2. Problématique d'avance de trésorerie

Propos introductifs :

Le Président rappelle que, lors de la réunion à Cozzano pour la dernière étape du grand débat national, il a interpellé le Président de la République, Emmanuel Macron, sur la convention de Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte signée avec le Ministère de la transition écologique et solidaire, le 12 mai 2016, qui prend fin au plus tard trois ans après la date de signature soit le 12 mai 2019. L'incertitude des financements subie à la fin d'année 2017 a ralenti la programmation des dossiers. Une prolongation de la date de fin d'exécution de la présente convention a été obtenue.

Le Directeur de la DREAL a consenti une prolongation de 6 mois soit une date de fin au 12 décembre 2019 sur les actions déjà engagées. Il a souligné que seules les actions inscrites dans la convention sont éligibles. La rédaction est importante quant au nombre d'unités prévues et à la nature de la dépense. Il n'est pas possible par exemple d'acheter pour le même montant des unités supplémentaires.

A été nommé secrétaire de séance : M. Attilius CECCALDI

2 - Approbation des compte-rendus des comités syndicaux des 2 et 5 avril 2019

Monsieur le Président présente pour approbation les compte-rendus des Comités Syndicaux en date des 2 et 5 avril 2019. Aucune remarque n'est formulée.

En conséquence, le Comité Syndical décide, à l'unanimité, d'approuver les compte-rendus des Comités Syndicaux des 2 et 5 avril 2019.

Les précédents comptes-rendus des Comités Syndicaux sont accessibles sur :

<http://www.pays-de-balagne.corsica/paysBalagne.php?control=5>

3 - Demande de crédits complémentaires concernant les travaux de réalisation de l'aire de covoiturage de Galeria

Délibération n°2019/018

VU la convention TEPCV, signée le 12 mai 2016, qui prévoit dans son action 1 « structuration de l'écomobilité » les études d'implantation des parcs relais et aires de covoiturage,

VU le contrat de ruralité du 19 décembre 2016 qui prévoit la réalisation de travaux d'aménagement des aires de covoiturage,

VU la délibération en date du 14 mai 2018 portant sur la demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) concernant les travaux d'aménagement de l'aire de covoiturage de Galeria d'un montant total estimé de 88 581 € HT,

VU l'arrêté n°2018-07-06-063 du 6 juillet 2018 relatif à l'attribution d'une subvention de l'Etat au titre de la DSIL d'un montant de 48 000 € représentant 54,19 % du coût prévisionnel,

Le Président rappelle que l'opération d'aménagement de l'aire de covoiturage de Galeria comprend les dépenses suivantes :

- Mission de maîtrise d'œuvre : 9 000 € HT
- Travaux (estimation) : 79 581 € HT

Seule la mission de maîtrise d'œuvre est éligible au soutien de la convention TEPCV soit 7 200 € (80%)

Les travaux, non éligibles à la subvention TEPCV, ne bénéficient pour le moment que de la subvention DSIL à hauteur de 54,19 %.

Le Président propose au comité syndical de solliciter, de la part de l'État, une subvention complémentaire à hauteur de 25,81 % de 88 581 € HT correspondant à l'assiette éligible retenue dans le cadre de la DSIL.

LES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE :

APPROUVENT le projet de demande de subvention complémentaire tel qu'il est présenté ci-dessus. Ils chargent le Président d'effectuer toutes les démarches nécessaires pour mener à bien cette opération.

4 – Point sur le SCOT de Balagne

Pas de délibération

L'Assemblée de Corse a délibéré, le 25 avril 2019, afin que l'Agence d'Urbanisme et d'Energie de la Corse, mette à disposition 2 agents sur une durée de 18 mois pour finaliser le SCOT de Balagne. Nous sommes dans l'attente de la signature de la convention afin reprendre le travail pour la réalisation du SCOT.

M. Jean-Marie SEITE précise qu'il a été demandé à l'Etat de nous mettre également à disposition du personnel pour cette mission. Le CEREMA Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement) est un établissement public tourné vers l'appui aux politiques publiques, placé sous la double tutelle du ministère de la transition écologique et solidaire et du ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales. La Directrice du CEREMA Méditerranée, Gaëlle BERTHAUD, est dans l'attente d'une proposition de thématiques sur lesquelles le PETR désirerait travailler. Les propositions sur les thématiques qui sont envisagées pourraient être les suivantes : mobilités, social, aménagement commercial, ...

Une liste des besoins sera établie et débattue au prochain comité syndical.

M. Pierre POLI propose d'associer également la DDTM à l'élaboration du SCOT et de travailler avec eux.

M. Jean-Marie SEITE précise qu'il est difficile de prévoir leur réaction sur ce document et qu'en général la DDTM applique à la lettre le calcul du taux de croissance pondéré de l'indice INSEE pour les documents d'urbanisme sur la Haute-Corse. En revanche, sur la Corse du Sud cette procédure n'est pas appliquée. Il y a un vrai problème d'application de la loi.

M. Attilius CECCALDI propose que ce sujet soit débattu en conférence des maires et que cela soit appliqué sur toute la Corse.

M. Jean-Marie SEITE indique que le SCOT doit prendre en compte la réalité géographique. Il prend en exemple la commune de Calvi qui connaît un dépeuplement des résidents à l'année, qui s'explique par un développement des résidences secondaires. La Commune de Calenzana a mis en œuvre une politique qui a permis l'installation de cette population. Ainsi, Calvi peut nécessiter moins de surfaces constructibles que Calenzana.

Il déclare que le SCOT de Balagne sera un document raisonnable et non idéal.

Les 2 agents de l'AUE et les agents du CEREMA vont nous aider à organiser des ateliers de travail qui vont être réalisés dans chaque commune de Balagne et des ateliers thématiques qui seront regroupés sur les petites communes.

5 – Point sur les financements TEPCV : installation des bornes de recharge des véhicules électriques et des panneaux de signalisation des aires de covoiturage

Pas de délibération

Installation des bornes

Le PETR du Pays de Balagne a fait l'acquisition, dans le cadre du programme TEPCV, de 30 bornes de recharge de véhicules électriques qui vont être cédées aux Communes qui en ont fait la demande.

Un budget reste disponible pour installer ces IRVE. Afin d'envisager les possibilités et modalités de ces installations, une réunion en présence du fournisseur (DRIVECO), est organisée mercredi 15 mai 2019 à 15h à Cateri à laquelle sont conviés les Maires des Communes bénéficiaires.

Cette réunion devra permettre :

- de préciser les points d'implantation en optimisant leur localisation par rapport au réseau électrique et à la puissance disponible,
- d'estimer le budget de travaux nécessaire.

Le pays de Balagne a pris contact avec EDF pour obtenir des informations sur la puissance et les emplacements des réseaux. Il nous a été impossible d'avoir ses renseignements à ce jour. Le syndicat d'électrification va également être sollicité.

Installation des panneaux de signalisation des aires de covoiturage

Il est fait lecture aux membres du comité syndical de la liste des 10 aires de covoiturage qui vont bénéficier de la pose de la signalétique.

Commune	Localisation	Nbre places	Propriétaire	Précision
Lama	Aire de Tesa	5	Collectivité de Corse	Aire de repos. Emplacement choisi selon accessibilité depuis la RT30 dans les deux sens
Belgodere	Losari	10	Commune de Belgodere	Parking communal devant le SPAR
Sta Reparata	Eglise	5	Commune de Sta Reparata	Parking communal / pratique existante
L'Île-Rousse	Fogata	10	SAS Acquaviva participation	convention à passer avec le centre commercial Parking existant / pratique existante
Corbara	Curzo	5	Collectivité de Corse	Délaissé routier au rond point
Lumio	Avenue de la place de l'Eglise	6	Collectivité de Corse	Embranchement RT30/ village Parking existant / pratique existante
Calvi	Rd Point de l'Aéroport	10	Collectivité de Corse	Délaissé routier à côté du restaurant. Accès par le rond point à négocier ou à aménager
Galeria	Pont des 5 arcades	9	Commune de Galeria	Travaux d'aménagement financés par la DSIL (Etat). MOE en cours.
Galeria	Eglise de Galeria	5	Commune de Galeria	Parking communal existant/ pratique existante
Olmi Cappella	Battaglini	3	Collectivité de Corse	Devant la Mairie / pratique existante

Délibération n°2019/020

Le marché portant sur la fourniture de panneaux de signalétique des aires de covoiturage sur le territoire de Balagne a été attribué à la société ESA – Équipements Signalisation Aménagements, Ponte Novu, 20235 Castello di Rostino pour un montant ht de 4 560,00 € le 3 avril 2019.

Ce marché porte uniquement sur l'acquisition de panneaux de signalisation pour les aires de covoiturage de Balagne et n'inclue pas la pose de ceux-ci afin de respecter les délais imposés par la convention TEPCV.

Ce matériel devrait être remis aux Communes bénéficiaires pour installation. Le PETR du pays de Balagne ayant obtenu un délai supplémentaire, il convient au comité syndical de décider si la pose de la signalétique peut être envisagée. Un budget de 22 440 € reste disponible.

Le Comité, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité des membres présents et représentés, le lancement d'un marché de travaux pour la pose des panneaux de signalétique des aires de covoiturage et autorise le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires pour mener à bien cette opération.

6 - Réédition des cahiers de recommandations architecturales et paysagères du pays de Balagne

Délibération n°2019/019

Le Président rappelle que dans le cadre du programme européen Leader 2007-2013 pour « bâtir une économie du tourisme patrimonial en Balagne », un guide de bonnes pratiques architecturales, décliné de la charte paysagère de Balagne, a été réalisé et publié.

Ce document grand public est destiné aux propriétaires désirant construire, aménager ou rénover un bâtiment sur le territoire balain. L'objectif est d'assurer l'intégration paysagère et architecturale des aménagements et constructions et de sensibiliser dans la conservation du patrimoine paysager collectif.

Le comité Syndical en date du 4 juillet 2012 avait choisi de nommer ce livre « Cahier de Recommandations Architecturales et Paysagères de Balagne ». Ces cahiers ont été imprimés en 2000 exemplaires en fin d'année 2012 et sont depuis consultables depuis le site internet du Pays de Balagne. Ils ont été distribués auprès des architectes et organismes d'état (DDTM) et mis à disposition dans toutes les mairies de Balagne.

Les cahiers de recommandations architecturales et paysagères ont rencontré un grand succès et sont aujourd'hui épuisés. Il serait opportun de rééditer ces cahiers à 2000 exemplaires pour un montant estimé de 7 300 €.

Pour ce faire, une demande de financement pourrait être formulée auprès de la Collectivité de Corse à hauteur de 5 840 €.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DÉPENSES TTC		RECETTES	
Impression	7 300,00 €	Collectivité de Corse	5 840,00 €
		Autofinancement	1 460,00 €
Total	7 300,00 €	Total	7 300,00 €

Le Comité, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité des membres présents et représentés, le projet et son plan de financement et autorise le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires pour mener à bien cette opération.

7 - Programme Vivimed : réactualisation de l'application smartphone « Strada musicale »

Annulé

L'Agence du Tourisme de la Corse va prendre directement l'attache du Pôle touristique pour l'action de réactualisation de l'application smartphone « strada musicale ». Le GAL du pays de Balagne n'est plus le porteur de ce projet.

8 - Questions diverses

Compte-rendu des décisions prises par le Président du PETR

Lors de la séance du 21 septembre 2018, le Comité Syndical a délégué au Président l'exercice de certaines attributions. Le CGCT prévoit que le Conseil soit informé des décisions prises par le Bureau ou le Président à chaque exercice de sa délégation.

- Décision du 03/04/2019 :

Marché de fourniture pour la signalisation d'information des aires de co-voiturage sur le territoire du pays de Balagne. Ce marché consiste à l'acquisition de signalisation pour les aires de co-voiturages de Balagne et n'inclus pas la pose de celle-ci afin de respecter les délais dans le cadre du TEPCV. Résultat de la consultation et attribution du marché.

Entreprise retenue :ESA – Équipements Signalisation Aménagements
.....Ponte Novu
.....20235 Castello di Rostino
.....Siret : 429 351 943 00015

Montant : 4 560,00 € HT / 5 472,00 € TTC

Trésorerie du pays de Balagne

Le Président explique que, lors de la réalisation du budget, il avait été décidé de minorer au maximum le montant des contributions budgétaires des communautés de communes de Balagne. Laissant la possibilité de payer celles-ci en début d'année.

Il invite les membres du comité syndical à faire part aux deux communautés des communes de l'importance pour le PETR d'obtenir les participations le plus rapidement possible.

L'affectation du résultat du compte administratif du pays de Balagne au 31 décembre 2018 sur la section de fonctionnement est d'un montant de + **22.107,61 €** et en section d'investissement + **344.307,13 €**. Le compte bancaire du pays de Balagne est à ce jour à 323.011,55 €. Nous sommes dans l'attente de subventions en retard concernant le programme Leader (solde du fonctionnement du GAL 2016 et 2017 et intégralité du GAL 2018).

De nombreux investissements sont prévus sur cet exercice budgétaire dans le cadre du TEPCV, du contrat de ruralité et de la rénovation et de l'aménagement des locaux situés à l'Ile-Rousse,...

Afin de prévenir le manque de trésorerie, le pays de Balagne s'est renseigné afin de disposer d'une proposition de la caisse d'épargne pour l'obtention d'une ligne de trésorerie pour le fonctionnement d'un montant de 40 000 € et d'un recours à l'emprunt pour l'investissement pour un montant de 200.000 €.

Le Président propose de faire une mise en concurrence afin de comparer les offres bancaires et de solliciter le comité syndical pour valider l'offre de prêt.

Marché d'acquisition, de maintenance et de gestion de VAE en LLD

Le pays de Balagne a lancé un marché portant sur l'acquisition de 36 vélos à assistance électrique qui vont être mis à disposition de la population en contrat de location longue durée. L'objectif est d'inciter les résidents balanins qui utilisent leur véhicule pour les petits trajets quotidiens domicile/travail, à expérimenter un moyen de locomotion plus écologique, plus pratique et meilleur pour la santé.

L'offre de la société Balagne Bikes a été retenue. Le pays de Balagne reste dans l'attente de l'attestation de régularité fiscale pour signer le marché.

Balagne Bikes a acheté la marchandise sans attendre la signature du marché. Leur offre comprenait une maintenance des équipements pour un montant de 10 € par vélo et par mois. Après échange avec cette société, la maintenance passerait à 50 € par vélo et par mois.

Le Président expose deux solutions :

1. Négocier avec Balagne Bikes les conditions de la gestion et de la maintenance
2. Rompre de façon anticipée le marché. Le pays de Balagne fera l'acquisition des vélos que le fournisseur a acheté et la maintenance sera assurée par un autre prestataire ou ils seront tout simplement distribués aux communes. Soit 1 par Commune.

Liste des délibérations prises

2019/018	Demande de crédits complémentaires concernant les travaux d'aménagement de l'aire de covoiturage sur la commune de Galeria
2019/019	Rédition des cahiers de recommandations architecturales et paysagères du pays de Balagne
2019/020	Travaux de pose des panneaux de signalétique des aires de covoiturage

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance.

Fait à Cateri, le 19 juin 2019.

Le Président,
M. Jean-Marie SEITE